



## Créancier qui ne respecte pas décision du tribunal

Par **MILHAC Stephanie**, le **23/11/2016** à **13:53**

Bonjour,

je viens vers vous pour savoir ; à qui ou à quel organisme m'adresser si un créancier ne respecte pas une décision d'effacement de dettes total prise par le Tribunal de Grande Instance ?

Effectivement, cela fait un an que cette décision a été prise et aucune contestation des créanciers n'a été faite dans les 15 jours. Et en échange je suis inscrite au FICP pour une durée de 5 ans.

Seulement depuis quelques mois, je reçois des menaces d'Huissiers (saisie de bien mobilier, ect...).

J'envois à chaque fois la décision du tribunal, mais j'ai toujours des retours d'huissiers.

Que faire pour que cela soit respecté et prit en compte ?

Ont-ils le droit de faire ça ?

Merci d'avance pour votre réponse.